Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_261-DE

Ville de Thiers

- N°26 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET : Convention de prestation avec l'association Détours sur le suivi social et professionnel des agents lors d'un congé maladie, de reprise d'activité après un congé maladie ou autre saisine de la collectivité

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_261-DE

CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION DETOURS SUR LE SUIVI SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES AGENTS LORS D'UN CONGE MALADIE, DE REPRISE D'ACTIVITE APRES UN CONGE MALADIE OU AUTRE SAISINE DE LA COLLECTVITE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la DCM 2016-84 sur convention de prestation de services avec l'association DETOURS, dans le cadre du suivi social et professionnel des CAE ;
- **Vu** la DCM 2018-62 sur convention suivi des contrats aidés et l'accompagnement des agents en reclassement ;

- **Considérant** la réalisation d'une nouvelle convention couvrant les périodes du 01er septembre 2022 au 31 août 2023, avec le descriptif des missions de prestations définies entre l'association DETOURS et la Ville de Thiers ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la convention avec l'association DETOURS
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER